



Les échos de l'habitation sociale

Nouveau programme Rénovation Québec

Le gouvernement du Québec a lancé son nouveau programme "Rénovation Québec" qui vise à intensifier les efforts pour réhabiliter les secteurs résidentiels en déclin des centres urbains. Ceux-ci ont désormais accès à un budget de 115 millions \$ sur deux ans afin d'entreprendre rapidement ou d'accélérer leurs interventions en rénovation dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

À la SHQ, instance chargée d'administrer ce programme, on estime que sur 2 ans, Rénovation Québec générera des investissements totaux de 805 millions \$, qu'il améliorera le logement de quelque 21 200 ménages tout en contribuant à créer plus de 12 000 emplois.

MRC et logement social

Toutes les MRC qui le désirent peuvent dorénavant obtenir la compétence en matière de logement social et créer des offices régionaux d'habitation.

C'est ce que prévoit la nouvelle loi 49 qui a été adoptée mardi par l'Assemblée nationale et qui modifie la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ).

De même, toute municipalité ou MRC est autorisée à mettre en place un fonds de développement du logement social, ce qui facilitera, à l'intérieur de chacun de ces territoires, la réalisation d'un seuil minimum d'unités de logement communautaire.

Cette nouvelle législation donne un mandat plus étendu aux offices d'habitation afin qu'ils ne soient plus strictement limités à l'administration d'habitations à loyer modique.

En effet, l'article 9 de la nouvelle loi permet aux offices d'habitation d'acquérir, construire et rénover des immeubles d'habitation, dans le cadre d'un

programme d'habitation mis en œuvre par la SHQ.

Nouvelle réalité : Le loyer payé par carte de crédit¹

Pas d'argent pour payer le loyer du mois? Pas grave. Le proprio accepte la carte de crédit. Des locataires américains ont maintenant le choix lorsque vient le temps de payer au début du mois, rapportait récemment le Globe and Mail de Toronto.

Visa a conclu des ententes avec de grands propriétaires immobiliers aux USA, ce qui permettra à des millions de locataires de voir le montant de leur loyer prélevé automatiquement, chaque mois, sur leur carte de crédit.

Après la carte de crédit à l'épicerie, c'est un autre « tabou » du crédit qui est en train de tomber. Si le crédit était traditionnellement réservé à l'achat de biens non-essentiels, avec l'arrivée de la carte de crédit à l'épicerie, chez le médecin, et maintenant pour le loyer, l'argent plastique étend son emprise dans un pays où la dette par habitant des cartes de crédit s'élève maintenant à 7 500 \$ US!

S'agit-il d'une nouvelle tendance qu'on pourrait voir apparaître chez nous?

Déjà, les québécois champions canadiens de la faillite, consacrent 92 % de leurs revenus après impôt à rembourser leur prêt personnel, leur hypothèque et les cartes de crédit. Il y a à peine 20 ans, ils y laissaient 60 % de leurs revenus. « Si on ajoute le loyer sur la carte de crédit en plus de ça... »

Le projet pilote aux USA a permis de constater que 40 % des locataires avait choisi d'utiliser ce mode de paiement. De plus, ces locataires ont moins rechigné lorsque leur loyer a été haussé...

Toutefois, quel service on rendrait aux locataires en leur permettant de payer leur loyer par carte de crédit. Car le 18 % d'intérêt qui y est rattaché n'est pas lui un service en soi.

¹ : Extrait du texte de Judith Lachapelle, La Presse